

# CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

## L'Aide à la Création ou à la Reprise d'une Entreprise

Si vous êtes demandeur d'emploi ou que vous avez entre 18 et 26 ans, et que vous envisagez de créer ou de reprendre une entreprise, l'ACRE peut vous aider.

- Elle vous fait bénéficier d'une **exonération des cotisations sociales pendant un an**. Pour pouvoir en bénéficier, il faut que vous soyez le dirigeant de l'entreprise individuelle ou la société que vous voulez créer ou reprendre.
- Pour faire votre demande, vous devez vous adresser à l'**Urssaf** au moment de déposer votre dossier de création ou de reprise d'entreprise, ou dans les 45 jours suivants.



[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     



CAP  
MÉTIERS  
Nouvelle-Aquitaine